Département de la Creuse Arrondissement d'Aubusson

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité





COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire Du lundi 26 mai 2025 à 19h30

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-six mai à 19h30, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Felletin, dûment convoqués par le Maire, par courrier électronique du 19 mai 2025, se sont réunis sous la présidence de M. Olivier CAGNON, à la salle du Conseil, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. CAGNON Olivier, Mme FOURNET Marie-Hélène, M. ROULET Alain, Mme NICOUX Renée, M. VANONI Dominique, Mme DAVID Séverine, M. ESTERELLAS Philippe, Mme LABARRE Jacqueline, Mme SEIGNOL Michelle, M. RACAUD Julien, M. COLLIN Philippe, Mme TERRADE Corinne, M. MONDON Arnaud.

Étaient absents avec pouvoir :

M. LEFAURE Philippe donne pouvoir à M. ROULET Alain.

M. RIMBAUD Didier donne pouvoir à M. VANONI Dominique.

Mme FERRON Céline donne pouvoir à Mme DAVID Séverine.

Mme CARNET Gaëlle donne pouvoir à M. CAGNON Olivier.

Étaient absentes: Mme CAILLE-PRADELLE Nadège, Mme TINDILLIER Béatrice.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVID Séverine.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 11 avril 2025 est adopté à l'unanimité en intégrant les modifications demandées (erreur nombre de votants sur l'affectation des résultats).

ORDRE DU JOUR:

- 1. Nouveau plan de financement pour la subvention PNR pour la Maison de Santé
- 2. Demandes de subventions pour le gymnase
- 3. Vente d'une partie d'un chemin communal
- 4. Acquisition d'un véhicule

- 5. Subventions aux associations
- 6. Droit de préemption urbain

QUESTIONS DIVERSES

1. Nouveau plan de financement pour la subvention PNR pour la Maison de Santé

Présentation d'Olivier CAGNON

Par délibération en date du 16 septembre 2024, le Conseil Municipal a validé l'Avant-Projet Définitif (APD) et approuvé le plan de financement suivant relatif au projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) :

Dépenses HT		Recettes		
Nature Montant		Type de sub (+ taux)	Montant	
Maîtrise d'œuvre	123 709,00 €	Etat (DETR) (40%)	589 581,50 €	
Travaux	1 335 400,00 €	Etat (DSIL) (15,17%)	201 600,00 €	
Relevés topographiques	590,00 €	Région Nouvelle Aquitaine - Dispositif MSP (13,57%)*	200 000,00 €	
Etude de sol	6 060,00 €	Région Nouvelle Aquitaine - Contrat PNR Bois local (2,21%)**	32 560,00 €	
Bureau de contrôle	3 869,75 €	FEDER - Contrat Pays Sud Creusois (3,39%)	50 000,00 €	
Coordinateur SPS	4 325,00 €	Département de la Creuse (3,39%)	50 000,00 €	
		Autofinancement Commune (22,27%)	350 212,25 €	
TOTAL 1 473 953,7		TOTAL	1 473 953,75 €	

^{*}Taux indicatif car assiette éligible pour la Région dans le cadre des aides aux MSP : total des travaux sauf les dépenses liées au bardage bois Taux de 20% maximum d'une dépense éligible maximale de 1 000 000 € HT **Taux indicatif car assiette éligible : uniquement les dépenses liées au bardage bois : 40% maximale d'une assiette éligible de 81 400 € HT

Pour rappel, ce projet a obtenu un avis favorable du Comité Départemental ARS du 22 mai 2024 puis du Comité Régional le 13 juin.

Le permis de construire a été validé et les dossiers de demandes de subventions déposés.

La commune a reçu les notifications d'attribution des subventions de la DETR (phase d'études), du FEDER (via le Contrat du Pays sud Creusois) et du Département de la Creuse.

Concernant la subvention demandée au Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, ce dernier a informé la commune que le montant possible serait finalement de 20% de l'assiette subventionnable estimée à 81 $400 \in HT$ (usage bois local) ; aussi, il est nécessaire d'acter le nouveau plan de financement tenant compte de cette information.

Débat

Philippe COLLIN demande où en sont les autres demandes de subventions, ce à quoi Olivier CAGNON répond que la commune attend une réponse pour la DSIL et que pour la Région ce sera examiné en Commission permanente de juillet.

Corinne TERRADE demande quelles sont les avancées sur les praticiens qui vont intégrer cette Maison de Santé.

Olivier CAGNON lui répond que la sage-femme s'est désengagée de ce projet car elle quitte Felletin pour des raisons personnelles.

Corinne TERRADE demande comment s'est passée le week-end de visite de professionnels de santé récemment organisés sur le territoire par la Communauté de Communes, ce à quoi Olivier CAGNON répond qu'il est trop tôt pour envisager des engagements concrets mais que cette opération permet de montrer plus largement ce qui se fait sur le territoire et ce en toute convivialité.

Toutefois, il ajoute qu'un remplaçant du docteur Tixier est identifié mais que cela reste à confirmer et précise que le projet de la Maison de Santé a pris du retard du fait du changement qui s'est avéré nécessaire d'un membre de l'équipe de maîtrise d'oeuvre compte tenu du non-respect des délais de livraison des rapports.

Il indique que les travaux prévus dans le local communal du 7 Route de Crocq devraient permettre de disposer d'un local transitoire pour certains des praticiens dans l'attente de la construction de la Maison de Santé.

Arnaud MONDON informe les membres du Conseil de l'organisation annuelle d'un critérium à Chéniers qui rassemblent des professionnels de santé fin mai et qu'il faudrait que des élus soient présents pour promouvoir le projet de MSP de Felletin.

Le Conseil Municipal:

VALIDE le nouveau plan de financement prévisionnel tel que ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes		
Nature Montant		Type de sub (+ taux)	Montant	
Maîtrise d'œuvre	123 709,00 €	Etat (DETR) (40%)	589 581,50 €	
Travaux	1 335 400,00 €	Etat (DSIL) (15,17%)	201 600,00 €	
Relevés topographiques	590,00€	Région Nouvelle Aquitaine - Dispositif MSP (13,57%)	200 000,00 €	
Etude de sol	6 060,00 €	Région Nouvelle Aquitaine - Contrat PNR Bois local (1,10%)*	16 280,00 €	
Bureau de contrôle	3 869,75 €	FEDER - Contrat Pays Sud Creusois (3,39%)	50 000,00 €	
Coordinateur SPS	4 325,00 €	Département de la Creuse (3,39%)	50 000,00 €	
		Autofinancement Commune (24,86%)	366 492,25 €	
TOTAL	1 473 953,75 €	TOTAL	1 473 953,75 €	

AUTORISE Monsieur le Maire à completer les dossiers de demandes de subventions ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
13	17	16	14	2	1

Contre: Philippe COLLIN, Arnaud MONDON.

Abstention: Corinne TERRADE.

2. Demandes de subventions pour le gymnase

Présentation de Dominique VANONI

Par délibération en date du 11 juillet 2022, le Conseil Municipal a validé une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse afin de bénéficier d'un accompagnement d'aide à la décision et d'une étude d'opportunité afin d'orienter ses réflexions et choix définitifs quant au devenir du gymnase.

En effet, ce dernier construit durant les années 1970 est aujourd'hui en mauvais état.

L'Agence a démarré sa mission et il en ressort la nécessité de séparer le projet en deux tranches ; une 1ère tranche de travaux urgents (sol et électricité) dans l'attente de lancer une 2ème tranche de travaux plus conséquents.

Au regard de ces estimations, il est proposé de solliciter des subventions pour ce projet.

Débat

Dominique VANONI précise que les chiffrages présentés ici correspondent à une fourchette haute de travaux d'urgence, qui s'intègrent dans la somme budgétée en 2025.

(Pour mémoire, la subvention ANS n'avait pas été inscrite au budget).

Il ajoute que la collectivité est actuellement en train d'ajuster le contenu précis de ces travaux et leur montant lancer prochainement une consultation pour ces 2 lots de travaux.

Philippe COLLIN s'interroge sur la réfection du sol dans la mesure où la garantie sur ces travaux pourrait ne pas s'appliquer en raison des problèmes de toiture.

Dominique VANONI précise qu'il est urgent d'intervenir sur le sol pour ne pas fermer le gymnase. Il ajoute qu'il faudra protéger ce nouveau sol lorsque de nouveaux travaux seront réalisés.

Il indique que l'idée est de réaliser les travaux les plus urgents dans l'attente de la rédaction du projet complet par l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse mobilisée dans ce cadre pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Philippe COLLIN s'interroge sur le fait que la structure porteuse du gymnase puisse supporter ces travaux.

Olivier CAGNON lui répond que l'Agence d'Attractivité va s'en assurer dans l'attente de pouvoir réaliser le reste des travaux.

Arnaud MONDON précise que le gymnase de Felletin fait partie des équipements sportifs structurants identifiés dans le schéma départemental.

Philippe ESTERELLAS indique que suite à ce schéma le programme Boost' Sport du Département est en cours d'élaboration.

Il ajoute qu'il faudra retravailler sur les plexis-isolants pour avoir é de la lumière naturelle mais qu'il faut que ce dossier avance sur les travaux urgents afin d'accueillir les élèves et autres usagers en toute sécurité.

Le Conseil Municipal:

VALIDE le plan de financement ci-dessous :

Dépei	nses en € HT	Recettes en € HT		
Nature Montant		Type de sub (+ taux)	Montant	
Réfection sol	88 735,84 €	Agence Nationale du Sport (50%)	74 979,73 €	
Electricité	61 223,62 €	Département de la Creuse (20%)	29 991,89 €	
		Autofinancement de la commune (30%)	44 987,84 €	
TOTAL 149 959,46 €		TOTAL	149 959,46 €	

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions inscrites dans le plan de financement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation pour ces marchés de travaux ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
13	17	15	15	0	2

Abstentions: Philippe COLLIN, Arnaud MONDON.

3. Vente d'une partie d'un chemin communal

Présentation de Renée NICOUX

Par délibération en date du 15 décembre 2023, le Conseil Municipal a autorisé l'ouverture d'une enquête publique en vue de répondre à une demande d'acquisition d'une partie d'un chemin rural par un riverain dans le secteur du Moulin d'Arfeuille.

Le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable à la demande d'aliénation d'une portion du chemin rural du Moulin d'Arfeuille sous réserve qu'une convention de passage en domaine privé soit signée avec M. Mourins d'Arfeuille pour une durée illimitée.

Par délibération du 25 novembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé le rapport du commissaireenquêteur sur cette aliénation ainsi que le principe de cession de cette partie du chemin d'une longueur d'environ 189 m, après division parcellaire, à Monsieur Emmanuel Mourins d'Arfeuille sous réserve d'un conventionnement entre le propriétaire et la commune ou Communauté de Communes pour permettre le passage des randonneurs et la continuité du chemin inscrit au PDIPR.

Il est nécessaire de convenir du montant de cette vente.

Le Conseil Municipal:

VALIDE de cette vente au prix proposé de 300 € pour les 2 900 m² correspondant à la part du chemin cédée aux enfants de M. Mourins d'Arfeuille à savoir Florence, Antoine, Ombeline, Stanislas, Cyprien et Enguerrand Mourins d'Arfeuille ; et Madame Catherine Mourins d'Arfeuille et Monsieur Emmanuel Mourins d'Arfeuille en leur qualité de parents (pour les enfants mineurs) ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toutes formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
13	17	16	14	2	1

Contre: Philippe COLLIN, Arnaud MONDON.

Abstention: Philippe ESTERELLAS.

4. Acquisition d'un véhicule

Présentation d'Alain ROULET

Le parc de véhicules communaux nécessite un renouvellement progressif ; aussi, après l'acquisition en 2024 de deux véhicules, il est proposé cette année de procéder au remplacement du Renault Master II par l'acquisition d'un Renault Master III à 19 461.76 € TTC avec une reprise de l'ancien véhicule à déduire de 4 261.76 €.

Cette reprise de l'ancien véhicule est d'un montant inférieur à 4 600 € et s'inscrit donc dans le cadre de la délégation donnée au Maire selon l'alinéa 10 de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales par délibération n°MA-DEL-2024-43Bis du 7 octobre 2024.

Débat

Philippe COLLIN demande de quelle année est le véhicule envisagé et s'il y a une garantie appliquée, ce à quoi Alain ROULET répond qu'il est de 2015, affiche 77 000 km au compteur et qu'il y aura une garantie de 6 mois.

Le Conseil Municipal:

VALIDE l'achat d'un Renault Master III à 19 461.76 € TTC (et la reprise à hauteur de 4 261.76 € du Renault Master II) auprès du garage Aubusson Automobiles ;

AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant ;

RETIRE le véhicule repris de l'inventaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités utiles en vue de cet achat.

Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
13	17	17	17	0	0

5. Subventions aux associations

Présentation de Dominique VANONI

La commune a reçu comme chaque année des demandes de subventions de la part d'associations locales.

Afin d'apporter une réponse dès à présent aux associations, il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur ces attributions.

Rappel du montant des crédits inscrits au budget 2025 : 50 000 €.

Le tableau des demandes reçues et rappel des subventions attribuées en 2024 avec la proposition d'attribution pour 2025 proposée par la commission ad hoc qui s'est réunie le 13 mai dernier est présenté en séance.

Débat

Philippe COLLIN indique que le projet de la diamanterie devait initialement permettre à FPE de gagner en autonomie financière et réduire de ce fait sa demande de subvention à la commune.

Renée NICOUX rappelle la fin des emplois aidés de la Région qui a réduit le budget de l'association et Dominique VANONI ajoute que l'association rembourse les frais de fonctionnement de la diamanterie à la commune par le biais d'une convention.

Olivier CAGNON précise qu'une convention cadre sera prochainement mis en place avec l'IME pour traiter des différents sujets de partenariat : entretiens des chemins, partage des serres, accueil de stagiaires, ...

Le Conseil Municipal:

ACCORDE les subventions aux associations mentionnées sur le tableau ci-après à hauteur des montants indiqués :

	Somme attribuée en 2024	Somme demandée en 2025	Somme attribuée en
		5.1 5 _ 5	2025
	<mark>sociations de Fell</mark> e		
Asso Tissage Felletin	400 €	400 €	400 €
Cantate en fa	150 €	150 €	150 €
CCSF	700 €	700 €	700 €
Cinéâtre		Non précisé	150 €
club photo	400 €	500 €	400 €
Comité jumelage	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Coop. scolaire Elémentaire	5 060 €	5 000 €	5 000 €
Coop. scolaire maternelle	1 000 €	1 200 €	1 200 €
Court circuit	500 €	500 €	500 €
DETZENOU	1 000 €	2 000 €	1 200 €
Felletin Patrimoine Environnement	13 000 €	15 000 €	13 500 €
FLEBUS	1 000 €	1 000 €	1 000 €
FNA CA	200 €	200 €	200 €
Gym volontaire Addict	700 €	700 €	700 €
Jeunes agriculteurs		Non précisé	150 €
Jeunesse musicale de France	486 €	304 €	304 €
La Charraud		3 000 €	2 500 €
Le Plaisir de lire	1 000 €	2 100 €	1 000 €
Les Fuses @niment	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Les Michelines	1 400 €	1 400 €	1 400 €
LEZ Art SUD 23	150 €	150 €	150 €
L'inspirée	160 €	150 €	0€
PANG	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Petite maison rouge	1 200 €	700 €	700 €
Quartier rouge	3 500 €	4 500 €	3 500 €
Union Cycliste Felletin	500 €	2 000 €	500 €
USF Foot	4 000 €	8 000 €	4 000 €
Radio vassivière	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	Hors Felletin		
Aubusson Felletin Basket club	300 €	300 €	300 €
La Birbante		500 €	500 €
Cordes et compagnie	500 €	800€	500 €
Entente Athlétique Aubusson	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Les Nuits noires	500 €	500 €	500 €
Lire en Creuse		Non précisé	100 €
Mas Musici	500 €	500 €	500 €
Musique à la source		4 000 €	500 €
Nath Gym	100 €	Non précisé	100 €
Télé Millevaches		500 €	250 €
Asso IME		800€	800 €
Secours d'Urgence Mayotte		200 €	200 €
TOTAL	45 156 €	63 754 €	49 554 €

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses correspondantes.

Ainsi fait et délibéré,

Résultat du vote

Pour DETZENOU

Présents: 13 / Votants: 17 / Exprimés: 16 / Pour: 16 / Contre: 0 / Abstention: 1 (TERRADE Corinne)

Pour PANG

Présents: 13 / Votants: 17 / Exprimés: 16 / Pour: 16 / Contre: 0 / Abstention: 1 (TERRADE Corinne)

Pour la Petite Maison Rouge

Présents: 13 / Votants: 17 / Exprimés: 16 / Pour: 16 / Contre: 1 (TERRADE Corinne) / Abstention: 0

Pour l'Union Cycliste Felletin

Présents: 13 / Votants: 17 / Exprimés: 16 / Pour: 16 / Contre: 0 / Abstention: 0

Ne prend pas part au vote : 1 (TERRADE Corinne)

Pour la Birbante

Présents: 13 / Votants: 17 / Exprimés: 14 / Pour: 14 / Contre: 0 / Abstention: 3 (Philippe COLLIN, TERRADE

Corinne, Arnaud MONDON)

Pour les Nuits Noires

Présents: 13 / Votants: 17 / Exprimés: 16 / Pour: 16 / Contre: 0 / Abstention: 0

Ne prend pas part au vote : 1 (ESTERELLAS Philippe)

Pour toutes les autres Associations :

Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
13	17	17	17	0	0

6. Droit de préemption urbain

Présentation d'Olivier CAGNON

Par délibération du 7 octobre 2024, le Conseil Municipal a donné pouvoir à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, dans le cadre du droit de préemption urbain, pour décider, au nom de la commune, de renoncer à l'achat dans un délai de 2 mois à partir de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA), dès lors qu'aucun projet communal ne porte sur le bien faisant l'objet de la DIA, et sous réserve d'en informer le Conseil Municipal à chaque séance.

Depuis la dernière réunion du conseil, Monsieur le Maire a renoncé au droit de préemption urbain sur les biens suivants :

Date	Adresse	Réf Cad	Vendeurs
18/03/25	18 route d'Aubusson	AK 11-12-13	Mme GEORGES Fernande
25/03/25	64 Route de Crocq	AM 281-282-410-AT 39	Mme QUINTY Germaine
03/04/25	9 Place Courtaud	AL 13-14	M. GIRARD Tobias
17/04/25	12 Rue Grancher	AL 469-470-471	M. et Mme HERTZ Christian
25/04/25	1B Rue des Mayades	AL 197	M. BENEIX Georges
25/04/25	20 Avenue de la gare	AI 508-510 (512 en partie)	Consorts MAILLOT
25/04/25	20 Avenue de la gare	AI 509-511 (512 en partie)	Consorts MAILLOT
25/04/25	20 Avenue de la gare	AI 507 (512 en partie)	Consorts MAILLOT

AGENDA

- 28 mai à 18h : **Inauguration du jardin du Font à l'Anel** suivi d'un spectacle
- 28 mai : **Café littéraire du Plaisir de lire** au Grand Café (Sur les pas d'un loup disparu avec l'autrice Pauline Briand)
- 30 mai à 11h : Virad'A dans la cour de l'école élémentaire
- 1er juin : Balade organisée par France Adot 23 : à la découverte des lieux hommage
- 14 juin : Kermesse de l'IME
- 28 juin à 17h : Inauguration du GR 89 Chemin de Montaigne à l'ancien champ de foire
- Du 28 au 30 juin : **Fête patronale**

QUESTIONS DIVERSES

Corinne TERRADE souhaite connaître l'avancée des travaux sur la **maison en ruines Rue de Chanteloube**.

Renée NICOUX lui répond que cette maison a été complètement détruite, ce à quoi Olivier CAGNON ajoute que le site est désormais sécurisé et qu'il convient de voir avec les assurances la question des responsabilités respectives des parties prenantes.

Philippe ESTERELLAS souhaite revenir sur la **journée « Héritage des Jeux »** organisée le 22 mai 2025 par le Département en partenariat avec la commune, les établissements scolaires du secteur et les associations locales.

Il indique que 370 élèves ont participé (collèges et écoles primaires).

Il tient à féliciter l'engagement des agents communaux qui ont participé à la mise en œuvre de ce projet au regard des retours du Département et remercier les associations de Felletin qui se sont mobilisées pour l'événement.

Arnaud MONDON souhaite revenir sur le questionnaire en ligne proposé concernant **les ombrières à la gare.**

Olivier CAGNON précise que la municipalité se faisait le relais d'une initiative privée et que les questions portent plutôt sur l'aménagement du bâti de la Petite Vitesse par son propriétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.